Département
du NORD
-:-:-
Arrondissement
d'AVESNES/HELPE
-:-:-
Canton
d'Aulnoye-Aymeries
-:-:-

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LEVAL

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2025

Etaient présents : THURETTE J, GASNOT JM, POUILLY Ch, VANGHERSDAELE C, DENEUVILLERS A, GUYOT A, LAJOIE CH, HOTTELET F, CROIX Ch, LEBOIS CH, GY JM, MERLANT JP,
Étaient excusés : MERLANT JY donne procuration à THURETTE J, KUBIESA D donne procuration à GASNOT JM, MEYER L donne procuration à VANGHERSDAELE C
Étaient absents : SOUFFLET A, HUSSON F, TRANCART S, POULAIN E

Secrétaire de séance : M GUYOT A

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

II - AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est rappelé à l'Assemblée que l'article L. 1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit, du 1er janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, le Maire peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.
Aussi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire, dès le 1er janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
CONSIDERANT que l'adoption du prochain budget est programmée pour le 15 avril 2025 ;
CONSIDERANT la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement durant cette période de transition ;

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget.

DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

CHAPITRE	Article	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN 2024	AUTORISATION DE CREDIT 2024 JUSQU'AU VOTE DE BP 2025
13			**77 600.00**	
	1323	Département	18 400.00	
	13258	Autres groupements	59 200.00	
20			**96 000.00**	
	2041512	Bâtiments et installations	96 000.00	60 000.00
21			**673 410.37**	
	2112	Terrains de voirie	252 178.57	
	2131	Bâtiments publics	292 831.80	131 752.59
	2135	Installation générales agencements aménagements	71 400.00	
	2184	Matériel de bureau et mobilier	7 000.00	20 000.00
	2188	Autres	50 000.00	
	TOTAL		**847 010.37**	**211 752.59 soit 25%**

Demande aux autorités de tutelle administrative de bien vouloir approuver la présente délibération

III - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes de subventions exceptionnelles après étude des demandes Monsieur le Maire propose :

OCCE Martha Desrumeaux : 1 000 €
RASED Avesnes/Aulnoye-Aymeries : 400 €
Amicale du don du sang Aulnoye-Aymeries : 300 €
Association gym volontaire Body Moove : 670 €
Société de pêche Berlaimont Aulnoye Leval : 200 €
AMF -AD 200 €

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter les propositions de subventions exceptionnelles ci-dessus.

IV - DEMANDE DE SUBVENTION ADVB AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux de rénovation et de sécurisation de la salle des fêtes doivent être réalisés.
En effet, la toiture en amiante est en très mauvais état et doit être changée en Bac acier isolant, la SSI doit être changée et correspondre au classement de la salle, l'éclairage intérieur sera changé en LED pour des économies d'énergie et les portes d'entrée seront changées pour être plus isolantes.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de déposer un dossier de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs.
Le taux de subvention est de 50 % du montant des travaux HT.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 212 934.60 € HT soit 255 521.52 € TTC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le montant des travaux
- D'approuver le plan de financement
- De l'autoriser à déposer un dossier de subvention ADVB pour les travaux de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en en avoir délibéré ***Approuve à l'unanimité*** le projet et le plan de financement et autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Taux de 50 % du montant HT au titre de l'ADVB 2025, soit une subvention de 106 467.30 € et de l'autoriser à signer tous les documents et conventions relatifs à ce dossier.

Le complément de financement devrait être assuré comme suit :

- DETR DSIL 47 177.72 €
- Fonds propres de la commune 101 876.50 € TTC

V - AUTORISATION DE SIGNER UNE NOUVELLE CONVENTION LEA AVEC LA CAF

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de l'autoriser à signer la nouvelle convention LEA avec la CAF du Nord cette dernière permet d'appliquer des tarifs préférentiels aux quotients les plus bas, la CAF venant compenser la différence.

Les tarifs des premiers quotients sont encadrés.

Après en avoir délibéré le Conseil,

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention LEA avec la CAF du NORD
- Le Conseil décide d'appliquer lors de ses centres aérés les tarifs LEA.

VI - TARIFS ALSH

Monsieur Le Maire expose qu'il y a lieu d'étudier les propositions pour les tarifs de l'ALSH pour respecter le cadre de la convention LEA avec la CAF.

Pour toutes les vacances

	QF 0 à 369	QF 370 à 499	QF 500 à 700	QF 701 à 850	QF 851 à 1000	QF 1001 à 1200	QF +1201
Tarif à l'heure	**0.25€**	**0.45€**	**0.60€**	**0.75€**	**0.875€**	**1.00€**	**1.125€**
SOIT par semaine	**10€**	**18€**	**24€**	**30€**	**35€**	**40€**	**45€**

Une participation **supplémentaire** de 20€ par semaine de camping sera demandée.
Une participation **supplémentaire** de 2,40€ par jour sera demandée pour le repas.
Une participation **supplémentaire** de 1€ par jour sera demandée pour les transports.
-10 % de réduction sur l'ensemble du coût sont appliqués à partir de 3 enfants inscrits

Ces tarifs s'appliqueront dès le 1er mars 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de fixer les tarifs ci-dessus proposés :

VII - AUTORISATION DE SIGNER LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ADUS DANS LE CARDRE DU SIRPP

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme SAMBRE AVESNOIS HAINAUT THIERACHE dans la cadre de la SIRPP SAMBRE AVESNOIS pour une durée de 3 ans.

Après lecture faîte de la convention,
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :
D'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme SAMBRE AVESNOIS HAINAUT THIERACHE dans la cadre de la SIRPP SAMBRE AVESNOIS pour une durée de 3 ans.

Que durant la durée de la convention les crédits nécessaires seront prévus au budget.

VIII - PRESENTATION DU BILAN FINANCIER 2024

Monsieur le Maire passe la parole à M. Bajard secrétaire de mairie pour la présentation.

Monsieur Bajard présente un bilan du budget 2024 :

Les résultats 2024 sont presque définitifs à 99 % et donnent déjà une première tendance.
Au 31 décembre 2024 la trésorerie de la commune était de 637 915 €
L'excédent de fonctionnement 2024 sera de 265 000 € (265 960 € plus précisément)
En 2023, pour rappel, il était de 245 607 € soit + 20 000 € d'excédent de fonctionnement supplémentaire. C'est le meilleur résultat en fonctionnement depuis 2019.
En investissement l'excèdent sera en 2024 de 51 848 €
Pour rappel il y avait en 2023 un déficit de – 525 205 €
Donc le résultat global sera un excédent total de **+ 316 770.00 €**

En 2025 le flou existe en termes de recettes. En effet le budget de l'état n'étant pas voté il est difficile de se projeter, nous repartirons sur les bases de 2024. En étant prudent en termes de dépenses de fonctionnement.

IX - PRESENTATION DE LA CEREMONIE DES VŒUX

Mme VANGHERSDAELE Céline Adjointe présente le programme de la cérémonie des vœux.

X - QUESTIONS DIVERSES (aucune)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 18h45.